

MODALITES DE REPRISE DE L'ACTIVITE ARTS DU CIRQUE POUR LES STAGES DE JUILLET ET AOUT 2020

Cher.e.s parents et stagiaires,

A la suite des nouveaux textes parus et des réponses du ministère de la Culture aux questions de la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC), il est possible pour les écoles de cirque de reprendre une activité quasi-normale, tout en respectant les recommandations sanitaires gouvernementales (gestes barrières) : le lavage des mains régulier (et notamment avant et après utilisation des sanitaires), la distance de 1 m à respecter dans les lieux d'accueil et de circulation et/ou le port du masque recommandé (sauf pendant l'activité).

Le retour à la « normale » va se faire d'une façon progressive et adaptée à notre structure.

Notre activité pluridisciplinaire utilise comme moyen d'apprentissage, le corps, les agrès et le matériel pédagogique.

Le contact et l'accompagnement des enfants par les formateurs sont indispensables à l'enseignement des arts du cirque (parades, sécurité, aide à la réalisation des différentes situations techniques et artistiques...),

Pour assurer davantage la sécurité des élèves, la qualité de l'enseignement et le respect des consignes sanitaires, nous avons préconisé les modalités suivantes :

- Constituer des groupes stables ;
- Limiter les effectifs à 10 participants maximum par formateur au lieu de 12 habituellement ;
- Réduire la capacité d'accueil pour favoriser plus d'espace d'évolution par élève ;
- Répartir les groupes dans quatre salles d'activités différentes :
 - o une salle de 900 m² équipée de portiques, d'aériens et d'infrastructures importantes,
 - o une salle de 260 m² équipée de portiques et d'agrès spécifiques à l'acrobatie (trampoline, piste Tumbling, cascades...)
 - o deux salles de 100m² chacune dédiée à l'équilibre sur objet – boule, fil, Rolla Bolla, échasses... et jonglerie ;
- Investir et équiper les salles de matériel et d'agrès suffisants de façon à ce que chaque élève dispose de son propre matériel sur toute la journée ;
- Nettoyage régulier des locaux (entreprise professionnelle spécialisée pour cette mission) ;
- Les formateurs disposeront de masque quand la distance de 1 m ne peut être respectée ;
- lavage des mains régulier : une solution hydro alcoolique et du savon liquide sont à disposition des stagiaires ;
- Aérer les salles d'activité toute la journée en plus de l'ouverture des fenêtres et des portes de tous les locaux de 12h30 à 14h et de 17h à 17h30 ;
- Vérifier la température de votre enfant avant l'arrivée à l'Ecole des arts du cirque et informer l'équipe des différents symptômes (fièvre, mal de tête, courbature...)

Nous souhaitons un bon stage d'été à tous vos enfants !